



# Entreprises, Institutionnels et Associations

Tarification au 1<sup>er</sup> avril 2017

**HSBC**   
Commercial Banking

Le présent document comprend les conditions tarifaires standards applicables aux opérations les plus courantes en l'absence de conditions particulières souscrites par le Client.  
Elles sont susceptibles d'être modifiées à tout moment dans les conditions prévues pour la modification des conditions financières conformément aux conditions générales des différents contrats conclus avec la Banque.  
Les présents tarifs sont exprimés HT.  
Conformément aux règles applicables aux établissements bancaires, la majorité des commissions est exonérée de TVA, sauf celles signalées par le symbole **TVA**. Il convient, dans ce cas, lorsque la TVA est due, d'ajouter au montant HT des commissions, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération.

**Votre chargé(e) d'affaires se tient à votre disposition  
pour toute information complémentaire.**

# Sommaire

<b>Gestion du compte</b>	<b>p. 5</b>
La tenue de compte	
Les recherches	
Les autres opérations	
Le service international d'ouverture de compte à distance	
<b>Moyens de paiement France &amp; SEPA</b>	<b>p. 6</b>
Les encaissements	
Les paiements	
Les impayés, incidents et divers	
<b>Moyens de paiement internationaux</b>	<b>p. 8</b>
Les encaissements	
Les paiements	
Les opérations diverses	
Le change	
<b>Monétique</b>	<b>p. 10</b>
Les cartes porteurs	
L'offre commerçants	
<b>Commerce international</b>	<b>p. 13</b>
A l'import	
A l'export	
Les « plus » à l'international	
<b>Les services de communication bancaire</b>	<b>p. 14</b>
Les solutions Internet	
Les solutions par échanges de fichiers	
Les solutions SWIFT	
<b>Les offres packagées</b>	<b>p. 16</b>
<b>Les solutions de cash management</b>	<b>p. 17</b>
Centralisation de trésorerie domestique	
Centralisation de trésorerie internationale	
<b>Les solutions de placement</b>	<b>p. 18</b>
Les ordres de bourse, Les droits de garde	
Les OPC du groupe HSBC, Les autres opérations	
La Gestion déléguée	
Dépôts, Epargne réglementée, Gestion de trésorerie	
<b>L'offre de crédit</b>	<b>p. 20</b>
Les crédits, L'escompte, Les cessions de créances loi « Dailly »	
Leasing mobilier	
Les cautions	
L'affacturage	
La protection du poste clients	
Les principales conditions d'arrêtés de compte	
<b>Les solutions de protection</b>	<b>p. 22</b>
L'épargne entreprise et la préparation de la retraite	
La protection de l'entreprise	
La protection du dirigeant	
<b>Les dates de valeur</b>	<b>p. 23</b>
Les opérations France et SEPA	
Les opérations internationales	
Les opérations de change	
<b>Notre engagement dans la lutte contre le changement climatique</b>	<b>p. 24</b>
<b>La qualité de nos services : à vous d'en juger</b>	<b>p. 26</b>





# Gestion de compte

## La tenue du compte

- **Commission d'actualisation administrative, juridique et comptable TVA**  
(perception annuelle à terme échu)

### Pour les entreprises :

en fonction du chiffre d'affaires  
et de la complexité du dossier \_\_\_\_ mini. 195 € maxi 1 300 €

### Pour les associations et institutionnels :

en fonction du budget  
et de la complexité du dossier \_\_\_\_ mini. 150 € maxi 600 €

- **Frais de tenue de compte** \_\_\_\_\_ 0,40 € par écriture  
mini. mensuel 28 €  
(ou sa contre-valeur en devise pour un compte en devise)

- **Commission de mouvement** \_\_\_\_\_ à partir de 0,12%  
mini. mensuel 13 €

(en fonction de la qualité financière et du chiffre d'affaires de l'entreprise, calculée sur les mouvements commerciaux enregistrés au débit du compte).

### • Relevés de compte

Commissions perçues mensuellement

- journaliers \_\_\_\_\_ 32 €
- quinzaine \_\_\_\_\_ 7 €
- mensuels \_\_\_\_\_ gratuit

## Les recherches

- **Frais de recherche d'un document TVA** \_\_\_\_\_ 13 €  
par document.

Un devis pourra être fourni selon la complexité du dossier et du volume de recherches

- **Frais de recherche sur chèque TVA** \_\_\_\_\_ 18 € / chèque

- **Information des commissaires aux comptes TVA**  
\_\_\_\_\_ 150 € par demande

- **Lettre d'honorabilité TVA** \_\_\_\_\_ 50 €

## Les autres opérations

### • Commission d'intervention

Incident de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (écritures générant un solde débiteur non autorisé)  
par opération dans la limite de 5 par jour \_\_\_\_\_ 8,50 €

- Frais par avis à tiers détenteur TVA \_\_\_\_\_ 110 €
- Procédure civile d'exécution TVA \_\_\_\_\_ 110 €
- Lettre au débiteur \_\_\_\_\_ 15 €
- Frais d'envoi de chéquier (hors frais postaux) \_\_\_\_\_ 2,60 €
- Frais d'envoi de carte (hors frais postaux) \_\_\_\_\_ 2,30 €
- Convertisseur de masse BIC/IBAN TVA \_\_\_\_\_ nous consulter
- Frais pour compte inactif<sup>(1)</sup> \_\_\_\_\_ maxi. 30 €  
par an et par compte

## Le service international d'ouverture de compte à distance

Pour les Personnes morales appartenant à un Groupe client d'une entité du Groupe HSBC hors de France, bénéficiant du service international d'ouverture de compte à distance en France et d'une gestion globale de la relation :

- **Frais d'ouverture de compte à distance** \_\_\_\_\_ 1500 €  
+ 500 €  
par compte additionnel

- **Forfait global de fonctionnement<sup>(2)</sup>** \_\_\_\_\_ 400 €  
par mois TVA

(limité aux entités dont le CA ou les flux annuels confiés inférieur ou égal 2,5M €)

Pour les personnes morales appartenant à un Groupe client de HSBC en France, bénéficiant du service international d'ouverture de compte à distance hors de France au sein d'une entité du Groupe HSBC et d'une gestion globale de la relation : Nous contacter.

(1) Après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L312-19 du Code Monétaire et Financier.

(2) Forfait incluant la commission de mouvement, les frais de tenue de compte, la commission d'actualisation administrative, juridique et comptable, les frais sur prélèvement SEPA électronique émis, les frais de virement électronique reçu (virement de trésorerie et/ou virement international avec ou sans change), les frais de virement électronique émis (virement SEPA et/ou virement de trésorerie et/ou virement international avec ou sans change) et l'abonnement mensuel du service de communication bancaire HSBCnet.

# Moyens de paiement FRANCE & SEPA

## Les prélèvements SEPA interentreprises (B2B)

### Une offre avantageuse pour optimiser vos encaissements par prélèvement

Exclusivement réservée aux paiements entre professionnels\*, cette offre vous permet de bénéficier des conditions avantageuses apportées par le SEPA pour faciliter la gestion de vos prélèvements interentreprises (la simplicité des échanges dans tout l'espace SEPA<sup>(1)</sup>, une meilleure traçabilité des opérations, des coûts réduits), mais également des conditions exceptionnelles dédiées telles que l'impossibilité pour votre débiteur de contester les prélèvements autorisés...

## Solution de représentation automatique des prélèvements SEPA impayés

### Une offre sur-mesure de gestion des prélèvements SEPA revenus impayés

Bénéficiez d'une solution incluant jusqu'à 3 cycles de représentation (date précise ou date de réception des impayés), jusqu'à 3 motifs d'impayés et d'un service de reporting adaptés à vos besoins.

## HSBC Solution SEPA

### Une plateforme en ligne sécurisée «clé en main» de gestion des mandats et des ordres de prélèvement SEPA.

HSBC Solution SEPA vous permet de gérer tout le processus de création d'un prélèvement SEPA, en tenant compte de vos responsabilités en tant que créancier : création des mandats avec génération automatique de la RUM<sup>(2)</sup> et conversion des RIB en BIC<sup>(3)</sup> IBAN<sup>(4)</sup>, création d'ordres de prélèvement en XML (format SEPA) et transmission électronique directe à HSBC France.

## Les encaissements

### Les virements

- Virement SEPA reçu \_\_\_\_\_ gratuit
- Virement de trésorerie reçu \_\_\_\_\_ gratuit

### Les prélèvements

- Support télétransmission ou Internet
  - avis de prélèvement SEPA \_\_\_\_\_ 0,41 €
  - avis de prélèvement SEPA interentreprises \_\_\_\_\_ 0,60 €
  - par remise \_\_\_\_\_ 3,50 €
- Frais de mise en place du service Prélèvement SEPA / SEPA interentreprises (y compris demande d'attribution ICS<sup>(5)</sup>) \_\_\_\_\_ 22 €
- Frais pour annulation
  - par opération \_\_\_\_\_ 0,50 €
  - par remise \_\_\_\_\_ 12 €

### Solution de représentation automatique des prélèvements SEPA impayés

- Frais de mise en place \_\_\_\_\_ 50 €
- Avis de prélèvement SEPA représenté \_\_\_\_\_ 0,50 €

### HSBC Solution SEPA : gestion de mandats et de prélèvements SEPA TVA

- Formule Standard (abonnement mensuel) \_\_\_\_\_ 23 €  
Jusqu'à 100 mandats stockés en base et l'émission de 100 prélèvements par mois
- Formule Premium \_\_\_\_\_ nous consulter  
Modulable en fonction de vos besoins

### Les effets à l'encaissement

- Support télétransmission ou Internet
  - par effet \_\_\_\_\_ 0,53 €
  - par remise \_\_\_\_\_ 4,20 €
- Support papier
  - par effet \_\_\_\_\_ 8 €
  - par remise \_\_\_\_\_ 15 €

### Les chèques

- Remise de chèques au guichet \_\_\_\_\_ gratuit
- Solution «Offre Grands Remettants » \_\_\_\_\_ nous consulter

### Les espèces

- Versement d'espèces \_\_\_\_\_ gratuit<sup>(6)</sup>

\* entreprises, entrepreneurs, institutionnels et associations

(1) L'espace SEPA est composé des Etats membres de l'Union Européenne ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège, de la République de Saint-Marin, de la Suisse, et de Monaco.

(2) Référence Unique de Mandat.

(3) Bank Identifier Code, l'identifiant international de l'établissement bancaire.

(4) International Bank Account Number, identifiant international de compte bancaire.

(5) Identifiant Créancier SEPA.

(6) Versement d'espèces effectué dans les agences HSBC France dans la devise du compte tenu chez HSBC France.

## Les paiements

### Les virements

- Support télétransmission ou Internet
  - par virement unitaire \_\_\_\_\_ 0,22 €
  - par remise \_\_\_\_\_ 3,50 €
  - par virement de trésorerie \_\_\_\_\_ 5,45 €
- Support papier
  - par virement unitaire \_\_\_\_\_ 10 €
  - par virement répétitif en faveur d'un tiers \_\_\_\_\_ 1,50 €
  - virement sur liste
    - . par virement \_\_\_\_\_ 5 €
    - . par remise \_\_\_\_\_ 15,50 €
  - par virement de trésorerie \_\_\_\_\_ 25 €
- Demande de retour de fonds sur virement SEPA émis \_\_\_\_\_ par virement 20 €

### Les prélèvements SEPA (TIP SEPA inclus) et prélèvements SEPA Interentreprises

- Paiement d'avis de prélèvement \_\_\_\_\_ gratuit

### Les effets domiciliés

- Échéance avisée \_\_\_\_\_ gratuit
- Échéance non avisée \_\_\_\_\_ 25 €

### Les chèques

- Lettre chèque \_\_\_\_\_ nous consulter
- Emission d'un chèque de banque en euros \_\_\_\_\_ 11 €

### Les espèces

- Retrait d'espèces \_\_\_\_\_ gratuit<sup>(1)</sup>

## Les impayés, incidents et divers

### Impayés

- Frais pour impayé sur prélèvement SEPA / SEPA interentreprises \_\_\_\_\_ 15 €
- Frais pour impayé sur remise d'effet (LCR/BOR) \_\_\_\_\_ 20 €
- Frais pour impayé sur remise de chèque \_\_\_\_\_ 16 €<sup>(2)</sup>

### Incidents de fonctionnement et rejets

- Frais de rejet de virement pour motif « sans provision » \_\_\_\_\_ maxi 20 €<sup>(3)</sup>
- Frais de rejet de prélèvement pour motif « sans provision » \_\_\_\_\_ maxi 20 €<sup>(3)</sup>
- Frais de rejet d'effet domicilié sur nos caisses pour motif « sans provision » \_\_\_\_\_ 27 €

### Divers

- Opposition sur avis de prélèvement, SEPA (TIP SEPA inclus) et avis de prélèvements SEPA Interentreprises \_\_\_\_\_ 13 €
- Frais divers sur effet : envoi à l'acceptation, réclamation, prorogation, changement de domiciliation, avis de sort \_\_\_\_\_ 20 €
- Opposition sur chèque \_\_\_\_\_ 13 €
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision<sup>(4)</sup>
  - pour chèque inférieur ou égal à 50 € \_\_\_\_\_ 30 €
  - pour chèque supérieur à 50 € \_\_\_\_\_ 50 €

**Zone Euro** de l'Union Européenne : France, Allemagne, Italie, Espagne, Portugal, Irlande, Grèce, Finlande, Estonie, Lettonie, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, Slovénie, Autriche, Chypre, Malte, Slovaquie, Lituanie.

**Zone hors Euro** de l'Union Européenne : Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède.

(1) Retrait d'espèces effectué dans un Automate Multi-Fonctions du Groupe HSBC et dans la devise locale.

(2) Gratuité pour un chèque remis impayé au motif « provision insuffisante ».

(3) Y compris les frais d'intervention.

(4) Ce forfait comprend l'ensemble des sommes dues, (y compris les frais d'intervention).



# Moyens de paiement internationaux

## Renminbi (RMB)

### La devise de vos succès commerciaux

Afin de mieux profiter du dynamisme de la Chine, ses nombreux partenaires commerciaux utilisent de plus en plus le Renminbi (RMB) pour effectuer leurs opérations commerciales, leurs investissements et financer leur activité.

**Avantages commerciaux, sécurisation du change, réduction des coûts...** que vous soyez clients ou vendeurs, vos transactions libellées en RMB peuvent faciliter et intensifier votre accès sur le marché chinois.

En choisissant HSBC comme partenaire financier, **leader des échanges commerciaux en RMB** et le mieux implanté en Chine, vous gagnez du temps et des opportunités commerciales pour vous développer plus vite sur ce marché en plein essor.

### Les virements internationaux sont des virements vers/ en provenance :

- d'un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) (les Etats membres de l'Union Européenne, l'Islande, Liechtenstein, et la Norvège) et dans une devise de l'Espace Economique Européen hors l'Euro. Le mode « SHARE » (frais partagés) s'applique obligatoirement\*.
- d'un pays qui n'est pas de l'Espace Economique Européen (EEE) et en toute devise. Le mode « SHARE » (frais partagés) s'applique par défaut.

## Les encaissements

### Les virements<sup>(1)</sup>

- Virement international reçu \_\_\_\_\_ 15 €

### Les chèques payables à l'étranger<sup>(1)(2)</sup>

- Chèque \_\_\_\_\_ 0,1 % du montant  
mini. 18 €  
maxi. 105 €<sup>(2)</sup>

### Les effets payables à l'étranger<sup>(1)(2)</sup>

- Effet \_\_\_\_\_ 0,1 % du montant  
mini. 18 €  
maxi. 105 €

(\*) A compter du 6 Janvier 2018, le mode « SHARE » s'applique également de façon obligatoire pour les virements vers un pays de l'Espace Economique Européen en toute autre devise.

(1) Si change, commission de change en sus.

(2) En cas de remise en Crédit Après Encaissement (CAE), en sus :  
- frais de port \_\_\_\_\_ 25 €  
- frais de correspondant \_\_\_\_\_ variables selon pays.





## Les paiements

### Les virements commerciaux et de trésorerie internationaux émis

- Commission de transfert (sous format électronique)
  - jusqu'à 75 000 € \_\_\_\_\_ 0,1 % du montant de l'opération
  - au-delà de 75 000 € \_\_\_ 0,05 % du montant de l'opération avec un minimum de \_\_\_\_\_ 12 €
- Commission de transfert (sous format papier)
  - jusqu'à 75 000 € \_\_\_\_\_ 0,1 % du montant de l'opération
  - au-delà de 75 000 € \_\_\_ 0,05 % du montant de l'opération avec un minimum de \_\_\_\_\_ 23 €

### Les règlements d'effets émis en faveur de l'étranger

- par effet \_\_\_\_\_ 0,15 % du montant mini. 35 €<sup>(1)</sup>

### Les règlements de chèques émis en faveur de l'étranger

- par chèque \_\_\_\_\_ 0,15 % du montant mini. 35 €<sup>(1)</sup>

## Les opérations diverses

- Absence ou erreur sur l'IBAN ou le BIC sur les virements émis \_\_\_\_\_ mini. 17 €<sup>(2)</sup>
- Opérations sur effets (acceptation, prorogation, impayé, avis de sort) et chèques (avis de sort) \_\_\_\_\_ 31 €
- Frais de port<sup>(3)</sup> sur effets et chèques payables à l'étranger \_\_\_\_\_ 25 €
- Frais de correspondant sur effets et chèques payables à l'étranger \_\_\_\_\_ variable selon pays
- Frais de correspondant<sup>(4)</sup> \_\_\_\_\_ 17 €
- Frais de transmission swift \_\_\_\_\_ 5 €

## Le change

- **Commission de change** (au comptant ou à terme)<sup>(5)</sup>
  - jusqu'à 75 000 € \_\_\_\_\_ 0,055 % du montant de l'opération
  - au-delà de 75 000 € \_ 0,025 % du montant de l'opération avec un minimum de \_\_\_\_\_ 18 €
- **Change à terme**<sup>(6)</sup>
  - mise en place par dossier \_\_\_\_\_ 35 €<sup>(6)</sup>
  - levée, report par événement \_\_\_\_\_ 12 €

(1) Commission de change en sus.

(2) Frais de correspondants en sus variables selon pays

(3) Uniquement dans le cas d'une remise en Crédit Après Encaissement.

(4) Quand mode « our » (tous frais payés par le donneur d'ordre) s'ajoute à la commission de transfert

(5) La commission de change s'applique à toute opération nécessitant l'achat ou la vente de devises. Elle est calculée par tranche en fonction du montant de l'opération.

(6) Sous réserve d'acceptation de votre dossier.

# Monétique

## Les cartes porteurs

- **Carte Visa Business**
  - débit immédiat \_\_\_\_\_ 50 €
  - débit différé \_\_\_\_\_ 56 €
- **Carte Visa Gold Business** \_\_\_\_\_ 140 €
- **Carte Elys Affaires** \_\_\_\_\_ nous consulter
- **Les opérations diverses**
- Opposition sur carte
  - pour perte, vol, utilisation frauduleuse, contrefaçon ou détournement \_\_\_\_\_ gratuit
  - pour utilisation abusive \_\_\_\_\_ 36 €
- Remplacement de carte suite à une mise en opposition \_\_\_\_\_ gratuit
- Réfection de carte \_\_\_\_\_ 12,50 €
- Réédition de code confidentiel \_\_\_\_\_ 9 €
- Frais d'envoi de carte (hors frais postaux) \_\_\_\_\_ 2,30 €

### Retrait d'espèces en zone euro<sup>(2)</sup>

- Aux DAB<sup>(1)</sup> du Groupe HSBC \_\_\_\_\_ **gratuit**
- Aux DAB<sup>(1)</sup> d'autres banques \_\_\_\_\_ **gratuit**
- Aux guichets des agences des réseaux Visa ou MasterCard \_\_\_\_\_ **5 €**

### Retrait d'espèces et paiement à l'étranger (hors zone euro)

- Aux DAB<sup>(1)</sup> du Groupe HSBC \_\_\_\_\_ **gratuit<sup>(3)</sup>**
- Aux DAB<sup>(1)</sup> d'autres banques \_\_\_\_\_ **3,05 €**  
**+ 2,90% du montant brut de la transaction**
- Aux guichets des agences des réseaux Visa ou MasterCard \_\_\_\_\_ **5 €**  
**+ 2,90% du montant brut de la transaction**
- **Paiement à l'étranger (hors zone euro)**
- Commission de paiement \_\_\_\_\_ **2,90% du montant brut de la transaction**

## L'offre commerçants

- **Contrat commerçant TPE (Terminal de Paiement Electronique)**  
*Solution personnalisée permettant d'encaisser rapidement les paiements par carte bancaire par un TPE*
  - commission par transaction \_\_\_\_\_ nous consulter  
tarif établi en fonction de plusieurs critères (volume, montant moyen par transaction)
- **La solution e-commerce Elys Net**
  - frais d'installation **TVA** \_\_\_\_\_ 285 €
  - abonnement mensuel **TVA** \_\_\_\_\_ 23,90 €
  - coût à la transaction \_\_\_\_\_ nous consulter
  - option « Outils de lutte contre la fraude » :  
abonnement mensuel **TVA** \_\_\_\_\_ 15 €
- **Le Package e-commerce TVA**  
*Entreprises ayant un CA ≤ 1,5 M€*  
*Une offre clé en main combinant la création de votre site marchand et la solution d'encaissement sécurisée Elys Net Paiement.*
  - abonnement mensuel \_\_\_\_\_ à partir de 55 €
  - frais d'installation \_\_\_\_\_ 142,50 €

### Elys Net

#### **Une solution de paiement en ligne sécurisé par carte bancaire.**

Facile à mettre en place et simple d'utilisation, Elys Net Paiement permet à vos clients de régler leurs **achats directement en ligne**, et ce 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Se reposant sur des solutions techniques performantes, Elys Net Paiement assure **la sécurité** des opérations de paiement réalisées sur votre site en ligne. Avec cette solution, offrez à vos clients un mode de paiement (Carte CB, VISA ou MasterCard) en toute sécurité.

(1) Distributeur Automatique de Billets.

(2) Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, La Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna sont hors zone euro.

(3) Des commissions sont néanmoins susceptibles d'être perçues dans certains pays car certaines entités HSBC dans le monde (liste inconnue à ce jour) prélèvent automatiquement des commissions lors de retraits sur leur DAB.











# Commerce international

## A l'import

### Les remises documentaires

- Commission d'encaissement \_\_\_\_\_ 0,20 %  
du montant de l'opération,  
mini. 80 €

### Les crédits documentaires

- Commission d'ouverture<sup>(1)</sup> \_\_\_\_\_ 0,30 %  
du montant de l'opération  
- papier \_\_\_\_\_ mini. 135 €
- Commission de prorogation/augmentation<sup>(1) (2)</sup> \_\_\_\_\_ 0,30 %  
du montant de l'opération,  
mini. 125 €
- Commission de levée de documents \_\_\_\_\_ 0,125 %  
du montant de l'opération,  
mini. 130 €
- Commission d'engagement<sup>(3)</sup> \_\_\_\_\_ 0,25 %  
du montant de l'opération,  
mini. 90 €

### Autres frais à l'Import

- Garantie pour absence de connaissance /  
bon de cession \_\_\_\_\_ 0,10%  
du montant de l'opération,  
mini. 100 €
- Interventions diverses \_\_\_\_\_ 48 €
- Frais de port \_\_\_\_\_ par pli  
mini. 25 € maxi 80 €  
variable selon les pays
- Frais de transmission Swift \_\_\_\_\_ 5 €
- Frais de relance \_\_\_\_\_ 10 € par relance

## A l'export

### Les remises documentaires

- Commission d'encaissement \_\_\_\_\_ 0,20 %  
du montant de l'opération,  
mini. 85 €

### Les crédits documentaires

- Commission de notification \_\_\_\_\_ 0,10 %  
du montant de l'opération,  
mini. 115 €
- Frais d'amendement \_\_\_\_\_ 115 €
- Commission de confirmation /  
amendement sur crédit confirmé \_\_\_\_\_ nous consulter
- Commission de levée des documents \_\_\_\_\_ 0,15 %  
du montant de l'opération,  
mini. 135 €

### Autres frais à l'Export

- Commission d'acceptation \_\_\_\_\_ mini. 130 €  
variable en fonction du pays
- Commission de paiement documentaire \_\_\_\_\_ 105 €
- Commission de transfert de crédit documentaire \_\_\_\_\_ 0,15%  
du montant de l'opération,  
mini. 235 €
- Commission de mise à disposition \_\_\_\_\_ 0,10 %  
du montant de l'opération,  
mini. 95 €
- Présentation de documents irréguliers \_\_\_\_\_ 95 €
- Interventions diverses \_\_\_\_\_ 38 €
- Frais de port \_\_\_\_\_ mini. 25 €  
variable selon destination

## Les « plus » à l'international

- **Solution Internet HSBCnet TVA** \_\_\_\_\_ nous consulter  
*En souscrivant au package Trade Services, bénéficiez des services d'émission de crédits documentaires, d'acceptation en ligne des documents import, de notification et du suivi en temps réel des opérations d'export, pour une gestion de vos crédits documentaires en toute simplicité. En quelques clics, vous créez et téléchargez vos rapports Trade.*
- **E-solutions : Instant@dvice et DC@dvising** \_\_\_\_\_ gratuit  
L'envoi automatique par e-mail de vos avis d'opération documentaire

(1) Par trimestre indivisible.

(2) Pour tout autre amendement, commission forfaitaire de 115 €.

(3) Par trimestre indivisible, soit 0,083% par mois indivisible. Commission perçue en cas de crédit documentaire à échéance et à la réception des documents.

# Les services de communication bancaire

## Les solutions internet

### Elys PC TVA

Un accès direct sécurisé pour consulter et gérer en ligne vos comptes détenus chez HSBC France.

#### • Package international

Incluant : consultation relevé de comptes, relevé cartes Business<sup>(1)</sup>, virement SEPA et de trésorerie en euros, titres et placements, virements internationaux, gestion des bénéficiaires de virements, application mobile, confirmation de fichier télétransmis.

Abonnement mensuel

- Entreprises ayant un CA ≤ 750 K€ \_\_\_\_\_ 18,5 €
- Entreprises ayant un CA > 750 K€ \_\_\_\_\_ 37 €

#### • Package intégral

Incluant : consultation relevé de comptes, relevé cartes Business<sup>(1)</sup>, virement SEPA et de trésorerie en euros, titres et placements, saisie de LCR, portefeuille commercial, transfert de fichiers, virements internationaux, Info mail, relevé cartes affaires, relevé autres banques MT940<sup>(1)</sup>, gestion des bénéficiaires de virements, application mobile, confirmation de fichier télétransmis.

Abonnement mensuel

- Entreprises ayant un CA ≤ 750 K€ \_\_\_\_\_ 26,5 €
- Entreprises ayant un CA > 750 K€ \_\_\_\_\_ 53 €
- Coût à la ligne<sup>(2)</sup> \_\_\_\_\_ 0,07 €
- Confirmation par fax (par fichier) \_\_\_\_\_ 5 €
- Commission par mail (Info Mail) \_\_\_\_\_ 0,90 €

#### • Package de base

désormais uniquement commercialisé dans le cadre de l'offre Convention HSBC Business (cf page 16), incluant : consultation relevé de comptes, relevé carte Business<sup>(1)</sup>, virement SEPA et de trésorerie en euros, gestion des bénéficiaires de virements, titres et placements, application mobile, confirmation de fichier télétransmis.

Abonnement mensuel

- Entreprises ayant un CA ≤ 750 K€ \_\_\_\_\_ 13 €
- Entreprises ayant un CA > 750 K€ \_\_\_\_\_ 26 €

### HSBCnet TVA

Un accès direct sécurisé pour gérer vos comptes partout dans le monde<sup>(3)</sup>.

#### • Package simplifié

Services inclus : information en temps réel sur les comptes ouverts dans le Groupe HSBC, virements internationaux, virement SEPA, transfert de fichiers SEPA, titres et placements, HSBCnet Mobile.

5 comptes HSBC dont 3 comptes en France, 5 utilisateurs et 5 dispositifs de sécurité.

- Abonnement mensuel \_\_\_\_\_ 35 €
- Coût à la ligne<sup>(2)</sup> \_\_\_\_\_ 0,07 €

#### • Package international

Services inclus : package simplifié, avis de prélèvement, transfert de fichiers internationaux.

10 comptes HSBC, 10 utilisateurs et 10 dispositifs de sécurité.

- Frais de mise en place \_\_\_\_\_ 300 €
- Abonnement mensuel \_\_\_\_\_ 75 €
- Coût à la ligne<sup>(2)</sup> \_\_\_\_\_ 0,07 €

#### • Package Trade Services

Services inclus : émission de crédit documentaire, acceptation en ligne des documents import, notification et suivi en temps réel des opérations export, création et téléchargement de rapports Trade.

- Abonnement mensuel \_\_\_\_\_ 35 €

#### • Package intégral

Services inclus : package international et package Trade. Comptes et utilisateurs illimités.

- Frais de mise en place \_\_\_\_\_ 300 €
- Abonnement mensuel \_\_\_\_\_ 100 €
- Coût à la ligne<sup>(2)</sup> \_\_\_\_\_ 0,07 €

(1) Pour les entreprises concernées.

(2) Commission par enregistrement (format CFONB), ou par séquence ou opération (format XML).

(3) Nous vous rappelons que selon la réglementation en vigueur, les personnes physiques, associations, et sociétés n'ayant pas la forme commerciale, domiciliées ou établies fiscalement en France, sont tenues de déclarer, lors de leur déclaration de revenus ou de résultats, les comptes ouverts, utilisés ou clos à l'étranger ainsi que les revenus afférents. En outre, concernant les personnes physiques, dès la perception de revenus mobiliers par l'intermédiaire de ces comptes, ces dernières doivent s'acquitter des prélèvements sociaux et, le cas échéant, d'un acompte d'impôt sur le revenu. Enfin, ces comptes doivent être déclarés à l'impôt sur la fortune si les titulaires concernés en sont redevables. Par ailleurs, selon la réglementation en vigueur, les personnes physiques domiciliées fiscalement en France sont tenues de déclarer, lors de leur déclaration de revenus, certaines informations relatives aux contrats de capitalisation et placements de même nature, et notamment aux contrats d'assurance-vie, souscrits auprès d'organismes établis hors de France et, le cas échéant, les produits générés sur ces contrats lors d'un rachat total ou partiel. En outre, ces dernières doivent également s'acquitter des prélèvements sociaux exigibles au titre de leur contrat. Enfin, ces contrats doivent être déclarés à l'impôt sur la fortune si les titulaires concernés en sont redevables. En cas de non-respect de ces obligations, les personnes concernées s'exposent à des rappels d'impôts et à l'application de sanctions. Pour plus de précisions concernant les obligations fiscales vous incombant, nous vous recommandons de vous rapprocher d'un conseil indépendant.

## Les solutions par échanges de fichiers

### HSBC CONNECT sous protocole EBICS TVA

Solution multibancaire d'échanges de fichiers électroniques permettant la gestion des flux de ses comptes détenus chez HSBC France.

#### Sens client vers banque et banque vers client (2 sens)

##### • Package simplifié

incluant 5 services à choisir parmi : relevé de compte, remise de virements SEPA, remise de prélèvements SEPA, remise de LCR, remise de virements internationaux, relevé d'impayé de prélèvement SEPA, relevé de domiciliation LCR/BOR, impayé LCR, relevé de virements SEPA reçus, relevé de compte en devise, relevé de compte international.

- Abonnement mensuel \_\_\_\_\_ 51 €  
- Coût à la ligne<sup>(1)</sup> \_\_\_\_\_ 0,07 €  
- Confirmation par fax (par fichier reçu) \_\_\_\_\_ 5 €

##### • Package intégral ou EBICSTS incluant tous les services disponibles.

- Abonnement mensuel \_\_\_\_\_ 79 €  
- Coût à la ligne<sup>(1)</sup> \_\_\_\_\_ 0,07 €  
- Confirmation par fax (par fichier reçu) \_\_\_\_\_ 5 €

#### Sens client vers banque

##### • Package simplifié<sup>(3)</sup>

incluant 2 services à choisir parmi : remise de virements SEPA, remise de prélèvements SEPA, remise de LCR, remise de virements internationaux.

- Abonnement mensuel \_\_\_\_\_ 30 €  
- Coût à la ligne<sup>(1)</sup> \_\_\_\_\_ 0,07 €  
- Confirmation par fax (par fichier reçu) \_\_\_\_\_ 5 €

##### • Package intégral ou EBICSTS<sup>(3)</sup> incluant tous les services disponibles

- Abonnement mensuel \_\_\_\_\_ 42 €  
- Coût à la ligne<sup>(1)</sup> \_\_\_\_\_ 0,07 €  
- Confirmation par fax par fichier reçu \_\_\_\_\_ 5 €

#### Sens banque vers client

##### • Package simplifié

incluant 2 services à choisir parmi : relevé de compte, relevé d'impayé de prélèvement SEPA, relevé de domiciliation LCR/BOR, impayé LCR, relevé de virements SEPA reçus, relevé de compte en devise, relevé de compte international.

- Abonnement mensuel \_\_\_\_\_ 40 €  
- Coût à la ligne<sup>(1)</sup> \_\_\_\_\_ 0,07 €

##### • Package intégral incluant tous les services disponibles

- Abonnement mensuel \_\_\_\_\_ 50 €  
- Coût à la ligne<sup>(1)</sup> \_\_\_\_\_ 0,07 €

## Les solutions Swift

### HSBC SWIFTNet for Corporates TVA

Service de messagerie sécurisée international dédié permettant la gestion de vos flux partout dans le monde chez HSBC.

#### • FIN

incluant 25 comptes HSBC, messagerie FIN paiement (MT101) et relevé de comptes HSBC France (MT940, MT942)<sup>(2)</sup>.

- Abonnement mensuel \_\_\_\_\_ 100 €  
- Relevé de compte des autres pays \_\_\_\_\_ nous consulter

#### • FileAct

incluant 25 comptes HSBC, transfert de fichiers FileAct, paiement (XML...) et relevé de comptes HSBC France (MT940, MT942).

- Abonnement mensuel \_\_\_\_\_ 100 €  
- Coût à la ligne<sup>(1)</sup> \_\_\_\_\_ 0,07 €  
- Relevé de compte des autres pays \_\_\_\_\_ nous consulter

#### • FIN et FileAct

incluant 25 comptes HSBC, messagerie FIN, transfert de fichiers FileAct.

- Abonnement mensuel \_\_\_\_\_ 152 €  
- Coût à la ligne<sup>(1)</sup> \_\_\_\_\_ 0,07 €  
- Relevé de compte des autres pays \_\_\_\_\_ nous consulter

## Echanges de données Cash Management :

- Envoi de MT940/MT942 par HSBC France vers un BIC tiers (par compte et par mois) TVA \_\_\_\_\_ 52 €
- Réception de MT101 par HSBC France depuis un BIC tiers (par compte et par mois) TVA \_\_\_\_\_ 26 €
- Frais de mise en place (par compte) TVA \_\_\_\_\_ 150 €

(1) Commission par enregistrement (format CFONB), ou par séquence ou opération (format XML).

(2) Hors frais de mise en place.

(3) Confirmation des fichiers télétransmis via le service internet Elys PC inclus

# Les offres packagées

## Convention HSBC Business TVA

Cette offre n'est plus commercialisée. Entreprise ayant un chiffre d'affaires ≤ à 1,5 M€ HT et des flux domestiques uniquement.

Abonnement mensuel \_\_\_\_\_ avec Carte Visa Business 22 €<sup>(1)</sup>  
Abonnement mensuel \_\_\_\_\_ avec Carte Gold Business 29 €<sup>(1)</sup>

La Convention Business inclut les prestations suivantes :

- Carte Visa Business ou Carte Visa Gold Business.
- Un relevé mensuel d'opérations pour faciliter le suivi de vos paiements.
- Services de la banque au quotidien
  - Retraits d'espèces avec carte bancaire en France et zone euro (tous DAB),
  - Réfection de carte,
  - Réédition de code confidentiel de carte,
  - Frais d'opposition sur chèques, prélèvements et cartes.
- Accès internet avec Elys PC en package de base.
- En option : une facilité de caisse jusqu'à 10 000 €<sup>(2)</sup>.
- Assurance VOLASSUR PRO incluant<sup>(3)</sup> dans la limite des montants garantis<sup>(5)</sup> :
  - Assurances perte/vol des moyens de paiement, clés et papiers professionnels.
  - Garantie communications frauduleuses en cas de vol de votre téléphone mobile professionnel impliquant le remboursement des dites communications avant la mise en opposition de la carte SIM et jusqu'à 48h max. suivant le vol du portable.
  - Garantie recette en cas de vol des fonds transportés à l'extérieur des locaux professionnels et préalablement enregistrés sur un support comptable.
  - Service d'information juridique par téléphone et d'aide à la résolution des litiges "Allo Info Pro" au 01 30 97 97 68<sup>(4)</sup> pour toutes questions professionnelles d'ordre administratif, juridique, social ou fiscal.
  - Votre appareil mobile à usage professionnel<sup>(5)</sup> (ordinateur portable, tablette ou téléphone portable) est couvert s'il est volé en même temps que l'un de vos moyens de paiement garantis.
  - L'ensemble des représentants légaux de votre entreprise adhérente est garanti.

## Solution HSBC Business TVA

Cette offre n'est plus commercialisée. Entreprise ayant des flux domestiques et internationaux

Abonnement mensuel \_\_\_\_\_ avec Carte Visa Business 33 €<sup>(1)</sup>  
Abonnement mensuel \_\_\_\_\_ avec Carte Gold Business 41 €<sup>(1)</sup>

La Solution Business inclut les prestations suivantes :

- Carte Visa Business ou Carte Visa Gold Business.
- Un relevé mensuel d'opérations pour faciliter le suivi de vos paiements.
- Services de la banque au quotidien
  - Retraits d'espèces avec carte bancaire en France et zone euro (tous DAB),
  - Réfection de carte,
  - Réédition de code confidentiel de carte,
  - Frais d'opposition sur chèques, prélèvements et cartes.
- Accès internet avec Elys PC en package international.
- Assurance VOLASSUR PRO incluant<sup>(3)</sup> dans la limite des montants garantis<sup>(5)</sup> :
  - Assurances perte/vol des moyens de paiement, clés et papiers professionnels.
  - Garantie communications frauduleuses en cas de vol de votre téléphone mobile professionnel impliquant le remboursement des dites communications avant la mise en opposition de la carte SIM et jusqu'à 48h max. suivant le vol du portable.
  - Garantie recette en cas de vol des fonds transportés à l'extérieur des locaux professionnels et préalablement enregistrés sur un support comptable.
  - Service d'information juridique par téléphone et d'aide à la résolution des litiges "Allo Info Pro" au 01 30 97 97 68<sup>(4)</sup> pour toutes questions professionnelles d'ordre administratif, juridique, social ou fiscal.
  - Votre appareil mobile à usage professionnel<sup>(5)</sup> (ordinateur portable, tablette ou téléphone portable) est couvert s'il est volé en même temps que l'un de vos moyens de paiement garantis.
  - L'ensemble des représentants légaux de votre entreprise adhérente est garanti.

## Pack entrepreneurs<sup>(6)</sup> (offre plus commercialisée) TVA

Abonnement mensuel \_\_\_\_\_ avec Carte Visa Business 55 €  
Abonnement mensuel \_\_\_\_\_ avec Carte Gold Business 60 €

(1) En cas de souscription en package intégral Elys PC, rajouter 13,50 € au prix de l'abonnement pour une entreprise ayant un chiffre d'affaires inférieur à 750 000 €, et 27 € au prix de l'abonnement pour une entreprise ayant un chiffre d'affaires supérieur à 750 000 €.

(2) Sous réserve d'acceptation de votre dossier.

(3) Contrat d'assurance collective à adhésion individuelle et facultative en cas de perte ou de vol des moyens de paiement souscrit par HSBC France, auprès d'AIG Europe Limited. Dans la limite des dispositions contractuelles.

(4) Du lundi au vendredi de 9h30 à 19h30. Prix d'un appel local en France métropolitaine.

(5) Toutes les garanties associées au produit font l'objet de limitations de montants garantis précisées dans les dispositions contractuelles.

(6) Tarif pour des flux annuels < 300 000 €.





# Les solutions de cash management

## Centralisation de trésorerie domestique

**Elys Centralisation** \_\_\_\_\_ nous consulter  
Remontée en fin de journée des soldes des comptes tenus chez HSBC France en euro et dans toutes devises traitées par HSBC France.

**Elys Centralisation Valeur**  
Remontée quotidienne en date de valeur

**Elys Centralisation Comptable**  
Remontée en date comptable (quotidien, hebdomadaire ou mensuel).

**Elys Fusion**  
Fusion d'échelles d'intérêts des comptes tenus chez HSBC France en euro et dans toutes devises traitées par HSBC France.  
- Abonnement mensuel par compte \_\_\_\_\_ 25 €  
- Frais de mise en place \_\_\_\_\_ nous consulter

## Centralisation de trésorerie internationale

*Solution de centralisation de trésorerie mondiale du Groupe HSBC.*

**Global Liquidity Solutions Intraday**  
Remontée en cours de journée des positions des comptes ouverts dans le Groupe HSBC<sup>(1)</sup>.  
- Abonnement mensuel \_\_\_\_\_ nous consulter  
- Frais de mise en place \_\_\_\_\_ nous consulter

**Global Liquidity Solutions End of Day**  
Remontée en fin de journée des soldes des comptes ouverts dans le Groupe HSBC<sup>(1)</sup>.  
- Abonnement mensuel \_\_\_\_\_ nous consulter  
- Frais de mise en place \_\_\_\_\_ nous consulter

**Global Liquidity Solutions banque partenaire**  
Remontée en fin de journée des soldes des comptes ouverts dans des banques partenaires.  
- Abonnement mensuel \_\_\_\_\_ nous consulter  
- Frais de mise en place \_\_\_\_\_ nous consulter

(1) Nous vous rappelons que selon la réglementation en vigueur, les personnes physiques, associations, et sociétés n'ayant pas la forme commerciale, domiciliées ou établies fiscalement en France, sont tenues de déclarer, lors de leur déclaration de revenus ou de résultats, les comptes ouverts, utilisés ou clos à l'étranger ainsi que les revenus afférents. En outre, concernant les personnes physiques, dès la perception de revenus mobiliers par l'intermédiaire de ces comptes, ces dernières doivent s'acquitter des prélèvements sociaux et, le cas échéant, d'un acompte d'impôt sur le revenu. Enfin, ces comptes doivent être déclarés à l'impôt sur la fortune si les titulaires concernés en sont redevables.

Par ailleurs, selon la réglementation en vigueur, les personnes physiques domiciliées fiscalement en France sont tenues de déclarer, lors de leur déclaration de revenus, certaines informations relatives aux contrats de capitalisation et aux contrats d'assurance-vie, souscrits auprès d'organismes établis hors de France et, le cas échéant, les produits générés sur ces contrats lors d'un rachat total ou partiel. En outre, ces dernières doivent également s'acquitter des prélèvements sociaux exigibles au titre de leur contrat. Enfin, ces contrats doivent être déclarés à l'impôt sur la fortune si les titulaires concernés en sont redevables.  
En cas de non-respect de ces obligations, les personnes concernées s'exposent à des rappels d'impôts et à l'application de sanctions. Pour plus de précisions concernant les obligations fiscales vous incombant, nous vous recommandons de vous rapprocher d'un conseil indépendant.

# Les solutions de placement

Les présents tarifs sont affichés hors Taxe sur les Acquisitions de Titres au taux en vigueur à la date de parution de la brochure de 0,3% du montant des transactions (taux susceptible d'évolution)<sup>(3)</sup>

## Les ordres de bourse

### Les ordres sur les Marchés Euronext<sup>(1)</sup>

#### Ordre passé par Internet

Montant de l'ordre	Commission proportionnelle	Facturation minimum par ordre
• Jusqu'à 15 000 €	0,45 %	7,94 €
• Au-delà de 15 000 €	0,267 %	

#### Ordre passé par votre agence

Montant de l'ordre	Commission fixe	Commission proportionnelle (minimum par ordre : 7,52 €)
• Jusqu'à 8 000 €	5,22 €	1,083%
• De 8 001 € à 16 000 €	5,22 €	0,917%
• Au-delà de 16 000 €	5,22 €	0,75%

## Les droits de garde TVA

Les droits de garde sont prélevés semestriellement et sont calculés sur la base des valeurs détenues en portefeuille au 30 juin et au 31 décembre de chaque année

Montant du portefeuille déterminé sur la valeur totale des seules lignes facturables	Commission fixe par ligne <sup>(2)</sup> + Commission proportionnelle par tranche	Facturation minimum par compte
• Jusqu'à 80 000 €	4,18 € + 0,20 %	14 € par semestre
• De 80 001 € à 160 000 €	4,18 € + 0,15 %	
• Au-delà de 160 000 €	4,18 € + 0,117 %	

Droits de garde pour les valeurs OPC (Organisme de Placement Collectif) du groupe HSBC France \_\_\_\_\_ gratuit

## Les OPC du groupe HSBC

- Commission de gestion : se reporter au prospectus OPC<sup>(4)</sup>
- Monétaires Euros\*
  - Frais de souscription par Internet \_\_\_\_\_ gratuit
- Autres OPC \_\_\_\_\_ nous consulter (y compris OPC autres que Monétaires Euro)

Les prix de souscription et de rachat des parts ou actions d'OPC tiennent compte des éventuels frais d'entrée et de sortie, variables selon les OPC, dont le client prend connaissance à la lecture du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) qui lui est fourni préalablement à la souscription.

## Les autres opérations

### OPC hors Groupe HSBC France TVA

- Frais de souscription \_\_\_\_\_ 33 €

### Païement de coupons TVA

- valeurs Euronext<sup>(1)</sup> \_\_\_\_\_ gratuit
- valeurs étrangères, code ISIN dépôt euroclear<sup>(1)</sup> \_\_\_\_\_ gratuit
- valeurs étrangères, code ISIN dépôt étranger \_\_\_\_\_ 2,5 %

### Transfert de titres vers un autre établissement TVA

- Dépôt France, Belgique, Pays-Bas \_\_\_\_\_ par ligne 4,16 €  
mini. 33,3 €
- Dépôt étranger \_\_\_\_\_ par ligne 41,66 €

Les Opérations sur Titres (OST) \_\_\_\_\_ 12,80 €

### Divers TVA

- Relevé de portefeuille\*
  - trimestriel \_\_\_\_\_ gratuit
  - Mensuel, \_\_\_\_\_ par envoi 8,33 €
- Relevé à la demande \_\_\_\_\_ par envoi 25 €

## La Gestion déléguée TVA \_\_\_\_\_ nous consulter

Déléguer la gestion de votre trésorerie à nos experts en investissant à travers des mandats de gestion, dans le respect de vos objectifs d'investissement, de votre profil de risque et de votre sensibilité aux marchés financiers

\* Conditions générales applicables à compter du 3 janvier 2018.

(1) Marchés Euronext France, Paris, Bruxelles, Amsterdam. Autres marchés : nous consulter.

(2) Pour les valeurs ISIN, cotées sur les Marchés Euronext<sup>(1)</sup>. Pour les autres valeurs, commission fixe : 5 €/ligne.

(3) La Taxe sur les Acquisitions de Titres (TAT) est applicable à toute acquisition, à titre onéreux, d'un titre de capital ou assimilé (admis aux négociations sur un marché réglementé français ou étranger) d'une entreprise française dont la capitalisation boursière excède un milliard d'euros au 1<sup>er</sup> décembre de l'année précédant celle d'imposition. La liste des titres concernés est disponible sur le site de l'administration fiscale (<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/9789-PGPhml?idnetifiant=BOI-ANX-000467-20161220>). Cette taxe est mise à votre charge pour les acquisitions de titres susvisées, qu'elles aient été réalisées par vous directement ou effectuées dans le cadre d'un Mandat HSBC Action Europe ou Actions France.

(4) Avant d'investir dans un OPC de droit français ou étranger, vous devez prendre connaissance impérativement et attentivement de la version française du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) ou de son prospectus, documents réglementaires disponibles auprès des agences HSBC ou sur [www.hsbc.fr](http://www.hsbc.fr). Avant toute décision d'investissement, il vous appartient de vous assurer que le ou les supports considérés correspondent à votre situation financière, à vos objectifs d'investissement, à votre sensibilité au risque, ainsi qu'à la réglementation dont vous relevez (et notamment la législation locale à laquelle vous seriez éventuellement assujéti). Les investissements, soumis aux fluctuations du marché, peuvent varier tant à la baisse qu'à la hausse, et présentent un risque de perte en capital.

Solutions de placement pour gérer vos excédents de trésorerie en fonction de votre profil d'investissement, de la durée de votre placement, de vos objectifs et contraintes de gestion

## Dépôts

### • Dépôts à terme

Montant \_\_\_\_\_ minimum 7 500 €  
Durée \_\_\_\_\_ minimum 1 mois / maximum 5 ans  
Devises \_\_\_\_\_ en Euros ou autres devises  
Rémunération \_\_\_\_\_ nous consulter  
Frais de souscription \_\_\_\_\_ néant  
Possibilité de remboursement avant l'échéance<sup>(1)</sup>

### • Certificats de Dépôts Négociables

Montant \_\_\_\_\_ minimum 200 000 €  
Durée \_\_\_\_\_ de 1 jour à 1 an  
Devises \_\_\_\_\_ en Euros  
Rémunération \_\_\_\_\_ nous consulter  
Frais de souscription \_\_\_\_\_ néant  
Possibilité de remboursement avant l'échéance<sup>(1)</sup>

### • Bons à Moyen Terme Négociables

Montant \_\_\_\_\_ minimum 150 000 €  
Durée \_\_\_\_\_ plus de 1 an  
Devises \_\_\_\_\_ en Euros  
Rémunération \_\_\_\_\_ nous consulter  
Frais de souscription \_\_\_\_\_ néant  
Possibilité de remboursement avant l'échéance<sup>(1)</sup>

## Epargne Réglementée

### • Livret A

Taux et montant réglementés fixés par les Pouvoirs Publics (nous consulter pour les montants et taux en vigueur).

Personnes morales éligibles :

- Les associations (régies par la Loi de 1901 non soumises à l'IS de droit commun) et syndicats de co-propriétaires.
- Les organismes de logement social.

### • Compte Sur Livret

(nous consulter pour les montants et taux en vigueur).

Personnes morales éligibles :

Le compte sur livret est accessible uniquement aux personnes morales sans but lucratif notamment les associations loi 1901.

## Gestion de trésorerie

### • Trésorerie Plus

Montant<sup>(2)</sup> \_\_\_\_\_ minimum 100 000 €  
maximum 3 000 000 €  
Devises \_\_\_\_\_ en Euros  
Rémunération \_\_\_\_\_ Eonia<sup>(3)</sup>  
Frais de souscription \_\_\_\_\_ néant

### • Trésorerie Plus Corporate

Montant<sup>(2)</sup> \_\_\_\_\_ minimum 3 000 000 €  
maximum 50 000 000 €  
Devises \_\_\_\_\_ en Euros  
Rémunération \_\_\_\_\_ base Eonia nous consulter<sup>(3)</sup>  
Frais de souscription \_\_\_\_\_ néant

(1) Moyennant le service d'un intérêt à un taux minoré.

(2) Pas de rémunération en cas de solde inférieur au minimum ou supérieur au maximum.

(3) La rémunération peut être nulle mais ne saurait être négative.

# L'offre de crédit

## Les crédits

- Les taux<sup>(1)</sup>  
Les crédits sont indexés sur le Taux de Base Bancaire(TBB)<sup>(2)</sup> qui est affiché dans toutes les agences.  
A ce taux, s'ajoute une majoration qui est fonction de :
  - la nature et la durée du crédit,
  - la structure financière de l'entreprise cliente,
  - du chiffre d'affaires réalisé.
- Frais d'étude et de renouvellement des dossiers de crédit court, moyen et long terme \_\_\_\_\_ 1,2 % mini.  
du montant du crédit, mini. 250 €  
suivant la complexité du dossier
- Frais d'avenant sur contrat de prêt \_\_\_\_\_ 0,3 % mini.  
du montant du crédit, mini. 250 €  
suivant la complexité du dossier
- Confirmation de concours calculée sur le montant des concours confirmés \_\_\_\_\_ 0,25 % à 1 %
- Impayé sur échéance de prêt \_\_\_\_\_ 75 €
- Information annuelle des donneurs de cautions \_\_\_\_\_ 57 €

## L'escompte

- Commission par effet à l'encaissement \_\_\_\_\_ Voir p. 6
- Commission de bordereau d'escompte \_\_\_\_\_ 0,10 %  
du montant de la remise, maxi.13 €

## Les cessions de créances professionnelles loi " Dailly "

- Frais par créance cédée \_\_\_\_\_ 11 €
- Frais par bordereau de cession \_\_\_\_\_ 20 €
- Frais de notification ou acceptation \_\_\_\_\_ par créance 30 €<sup>(4)</sup>
- Frais de créance impayée \_\_\_\_\_ 30 €
- Frais de prorogation de créance \_\_\_\_\_ 20 €

## Leasing mobilier

Les conditions présentées s'appliquent aux opérations de crédit-bail mobilier, location avec option d'achat et location financière telles que prévues aux Conditions Générales du contrat HSBC France.

- Frais de dossier **TVA** \_\_\_\_\_ 0,3 % mini.  
du montant financé mini. 100 €  
suivant la complexité du dossier
- Frais de greffe **TVA** \_\_\_\_\_ 35 €
- Frais de gestion en cours de contrat **TVA** \_\_\_\_\_ nous consulter
- Changement de domiciliation bancaire **TVA** \_\_\_\_\_ 30 €  
par opération
- Réédition de documents **TVA** \_\_\_\_\_ 30 € par opération
- Attestations diverses **TVA** \_\_\_\_\_ 30 € par opération
- Gestion d'un sinistre couvert par une assurance groupe \_\_\_\_\_ gratuit
- Gestion d'un sinistre non couvert par une assurance groupe **TVA** \_\_\_\_\_ 150 € par opération
- Modification de plan de remboursement **TVA** \_\_\_\_\_ mini. 250 €  
suivant la complexité du dossier
- Transfert au nom d'un nouveau locataire **TVA** \_\_\_\_\_ 250 €
- Assurance emprunteur<sup>(2)</sup> \_\_\_\_\_ nous consulter
- Gestion de subvention **TVA** \_\_\_\_\_ 250 €
- Gestion de carte grise suite perte/modification **TVA** \_\_\_\_\_ 70 €
- Demande de radiation de publication \_\_\_\_\_ gratuit
- Modification d'assurance **TVA** \_\_\_\_\_ 250 €
- Demande de proposition de cession anticipée **TVA** \_\_\_\_\_ 30 €  
(à partir de la deuxième demande sur un même contrat)
- Frais divers **TVA**  
traitement de contravention, relance de copie  
de carte grise, \_\_\_\_\_ 50 €

### Pour les contrats sur matériel non roulant immatriculé

- Assurance tous risques<sup>(3)</sup> \_\_\_\_\_ en fonction de la typologie  
et du montant du matériel

### Pour les contrats sur matériel roulant immatriculé

- Assurance perte financière<sup>(3)</sup> \_\_\_\_\_ en fonction de la typologie  
et du montant du matériel

(1) Les intérêts conventionnels sont calculés en tenant compte du nombre de jours exact sur la base d'une année de 360 jours.

(2) Taux de Base Bancaire HSBC : 7,40% au 01/04/2017. Le TBB est déterminé par chaque banque et sert de base pour calculer le taux conventionnel de certains crédits.

(3) Contrat d'assurance dommages souscrit par l'intermédiaire de HSBC France auprès d'AXA France, entreprise régie par le Code des Assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles.

(4) Applicable uniquement pour le financement en avance Dailly notifié.





## Les cautions

### Garanties sur marché domestique

- Commission d'engagement \_\_\_\_\_ mini. 25 € / trim.
- Frais d'acte standard \_\_\_\_\_ 50 € par acte
- Frais d'acte complexe \_\_\_\_\_ 115 € par acte
- Avenant \_\_\_\_\_ 50 € par avenant
- Commission de risque \_ nous consulter. Mini. 25 € / trimestre
- Caution express \_\_\_\_\_ 70 € / acte
- Frais de mainlevée de caution \_\_\_\_\_ 50 €
- Autres opérations \_\_\_\_\_ nous consulter

### Garanties internationales

- Commission de risque \_ nous consulter. Mini. 25 € / trimestre
- Commission d'engagement \_\_\_\_\_ mini. 25 € / trim.
- Rédaction de l'acte \_\_\_\_\_ par caution mini. 125 € / max. 350 € variable en fonction de la complexité du dossier,
- Frais d'avenant \_\_\_\_\_ 80 € / avenant
- Frais de mise en place en urgence \_\_\_\_\_ 200 €
- Frais de mise en jeu de garantie \_\_\_\_\_ 150 €
- Frais de mainlevée de garantie \_\_\_\_\_ 50 €
- Autres opérations \_\_\_\_\_ nous consulter

### Autres :

- Demande d'encours \_\_\_\_\_ 50 € / par demande
- Dossier sans suite \_\_\_\_\_ 125 € / acte

## L'affacturage TVA

- Différentes solutions à votre disposition \_\_\_\_\_ nous consulter
  - Confidentiel ou notifié
  - Assurance-crédit
  - France ou Export
  - Pan-européen



## La protection du poste clients

- Assurance crédit<sup>(1)</sup> \_\_\_\_\_ nous consulter

## Les principales conditions d'arrêtés de compte

### Intérêts débiteurs

- En euros calculés en fonction du Taux de Base Bancaire augmenté d'une marge maximum de 7,50% susceptible de révision en fonction de l'évolution du taux de l'usure
- Autres devises \_\_\_\_\_ calculés en fonction du taux journalier de la devise augmenté de la marge

### Commissions diverses sur arrêtés de compte

- Commission forfaitaire d'utilisation pour les découverts inférieurs en moyenne journalière à 400 € entre 2 arrêtés<sup>(3)</sup> \_\_\_\_\_ 5 € mensuel
- Commission de plus fort découvert : mini.mensuel 0,07 % (calculée sur le plus fort découvert de chaque mois et plafonnée à 100 % des intérêts débiteurs)
- Commission de dépassement \_\_\_\_\_ mini. 0,70 % (calculée sur le solde débiteur le plus élevé de chaque mois ou en dépassement du seuil en cas d'autorisation)
- Commission d'immobilisation \_\_\_\_\_ 2,50 % (calculée sur les nombres débiteurs lorsqu'aucun nombre créditeur n'est enregistré sur la période de l'arrêté)
- Frais d'édition d'échelle d'intérêts \_\_\_\_\_ 8 € par édition

(1) Contrat d'assurance souscrit auprès d'Euler Hermes France, entreprise régie par le Code des Assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles.

(2) Taux de Base Bancaire HSBC : 7,40% au 01/04/2017. Le TBB est déterminé par chaque banque et sert de base pour calculer le taux conventionnel de certains crédits.

(3) Périodicité mensuelle.

# Les solutions de protection

## L'épargne entreprise et la préparation de la retraite

**PEE** (Plan d'Épargne Entreprise) ou **PEI** (Plan d'Épargne Inter Entreprise) \_\_\_\_\_ nous consulter

**PERCO** (Plan d'Épargne pour la Retraite Collective) ou **PERCO-I** \_\_\_\_\_ nous consulter

**HSBC IFC** <sup>(1)</sup> \_\_\_\_\_ nous consulter  
(Indemnités Fin de Carrière)

**HSBC Retraite 83** <sup>(2)(3)</sup> \_\_\_\_\_ nous consulter

**Madelin La Retraite** <sup>(4)</sup> \_\_\_\_\_ nous consulter

## La protection de l'entreprise

**Assurance-crédit** <sup>(5)</sup> \_\_\_\_\_ nous consulter

**Assurance Homme Clé** <sup>(6)</sup> \_\_\_\_\_ nous consulter

**Assurance Emprunteur** <sup>(7)</sup> \_\_\_\_\_ nous consulter

**Assurance Décès**  
**HSBC Vanoise** <sup>(8)</sup> \_\_\_\_\_ nous consulter

**Volassur Pro** <sup>(9)</sup>  
• Cotisation annuelle \_\_\_\_\_ 1<sup>er</sup> assuré 54,74 € (60 € TTC)  
2<sup>e</sup> assuré 31,81 € (35 € TTC)

Tarifs appliqués si le contrat Volassur Pro est souscrit en dehors de la convention HSBC Business et de la Solution HSBC Business

## La protection du dirigeant

**HSBC Protection du dirigeant**  
- Responsabilité des Dirigeants <sup>(10)</sup> \_\_\_\_\_ nous consulter  
- Perte d'emploi du dirigeant <sup>(11)</sup> \_\_\_\_\_ nous consulter

**Madelin Atoll Prévoyance** <sup>(12)</sup> \_\_\_\_\_ nous consulter

**Madelin La Santé** <sup>(13)</sup> \_\_\_\_\_ nous consulter

- (1) Contrat d'assurance collective Indemnités de Fin de Carrière en euro et/ou en Unités de compte et à capital variable souscrit auprès d'ARIAL CNP ASSURANCES, entreprise régie par le Code des Assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles.
- (2) En cas d'investissement sur une ou plusieurs unités de compte, et avant d'investir, vous devez lire attentivement le prospectus simplifié, document réglementaire agréé par l'AMF, ou le document d'information clé pour l'investisseur (DICI), disponibles dans les agences HSBC ou en consultant [hsbc.fr](http://hsbc.fr), ainsi que les conditions générales du contrat d'assurance et son annexe financière présentant les supports disponibles sur le contrat et les frais applicables. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats futurs. Les investissements soumis aux fluctuations du marché, peuvent varier tant à la baisse qu'à la hausse et sont sujets au risque de perte de capital.
- (3) Contrat de retraite collective à cotisations définies en euros et/ou en Unités de compte ou à capital variable (régé par l'article 83-2 du Code Général des Impôts) souscrit auprès d'ARIAL CNP ASSURANCES, entreprise régie par le code des Assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles.
- (4) La Retraite est un contrat d'assurance collective à adhésion individuelle et facultative en euros et à capital variable souscrit par Le Cercle des Epargnants Fédération de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance (association sans but lucratif régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 n°115 731P), auprès de Generali Vie, entreprise régie par le Code des Assurances, par l'intermédiaire de HSBC France. Dans la limite des dispositions contractuelles.
- (5) Contrat d'assurance-crédit souscrit auprès d'Euler Hermes France. Contrat soumis au Code des Assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles.
- (6) Contrat d'assurance collective à adhésion individuelle et facultative en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie à adhésion individuelle et facultative n°001/900/366 souscrit par HSBC France auprès de HSBC Assurances Vie (France), entreprise régie par le Code des Assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles.
- (7) Contrat d'assurance groupe emprunteur n°001/900/31 à adhésion individuelle et facultative, souscrit par HSBC France auprès de HSBC Assurances Vie (France), entreprise régie par le Code des Assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles.
- (8) Contrat d'assurance collective en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie à adhésion individuelle et facultative n°004/800/367 souscrit par HSBC France auprès de HSBC Assurances Vie (France). Dans la limite des dispositions contractuelles.
- (9) Contrat d'assurance collective à adhésion individuelle et facultative en cas de perte ou de vol des moyens de paiement souscrit par HSBC France, auprès de AIG Europe Limited. Dans la limite des dispositions contractuelles.
- (10) Contrat d'assurance souscrit par l'intermédiaire de HSBC France auprès d'AXA France IARD, entreprise régie par le code des assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles.
- (11) Contrat d'assurance de groupe à adhésion facultative souscrit par l'association ANPERE (Association Nationale pour la Prévoyance l'Épargne et la Retraite) auprès d'AXA France IARD. Dans la limite des dispositions contractuelles. Ce contrat requiert l'adhésion de l'entreprise à l'association ANPERE.
- (12) Atoll Prévoyance est un contrat d'assurance collective à adhésion individuelle et facultative souscrit par le Groupement de Prévoyance Maladie Accident (association sans but lucratif régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 n°115 731P) auprès de Generali Vie, entreprise régie par le code des assurances, par l'intermédiaire de HSBC France. Dans la limite des dispositions contractuelles.
- (13) La Santé est un contrat responsable d'assurance de groupe à adhésion individuelle et facultative souscrit par le Cercle des Epargnants (association sans but lucratif régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 n°115 731P) auprès de Generali IARD, entreprise régie par le code des assurances, par l'intermédiaire de HSBC France. Dans la limite des dispositions contractuelles.

# Les principales dates de valeur

La date de valeur applicable aux principales opérations de débit et de crédit en compte est la date à laquelle la somme est prise en considération pour le calcul des intérêts débiteurs.

## Les opérations France et SEPA

### Païement

	Date de valeur
Virement SEPA émis	jour de débit en compte
Virement de trésorerie émis	jour de débit en compte
Retrait d'espèces	jour de l'opération
Chèques émis	J <sup>(1)</sup> - 1 jour ouvré
Prélèvement SEPA (TIP SEPA inclus) et prélèvement SEPA Interentreprises	jour de la date de règlement interbancaire
Effet domicilié	1 jour calendaire avant la date de règlement

### Encaissement

	Date de valeur
Virement SEPA reçu	J
Virement de trésorerie reçu	J
Versement d'espèces	jour de l'opération
Remise de chèques	J <sup>(1)</sup> + 1 jour ouvré <sup>(2)</sup>
Remise de prélèvement SEPA (TIP SEPA inclus) et prélèvement SEPA Interentreprises	jour de la date de règlement interbancaire <sup>(3)</sup>
Remise d'effet LCR/BOR	
encaissement à échéance ou escompte valeur	4 jours calendaires après échéance (reportée s'il y a lieu) <sup>(5)</sup>
escompte	1 jour calendaire après la date de traitement de la remise

## Les opérations internationales

### Païement

		Date de valeur
Virement commercial émis	sans change	J-1*
	avec change	J-1*
Virement de trésorerie émis	sans change	jour de débit en compte
	avec change	J+2*
Règlement de chèques émis en faveur de l'étranger		1 jour ouvré avant la date de débit en compte (tirés ou domiciliés sur des comptes euros ou devises)
Règlement d'effets émis en faveur de l'étranger <sup>(4)</sup>		1 jour ouvré avant la date de débit en compte

### Encaissement

		Date de valeur
Virement commercial reçu	sans change	J+2*
	avec change	J+3*
Virement de trésorerie reçu	sans change	jour de réception par la banque
	avec change	J+2*
Encaissement de chèques payables à l'étranger		
en Crédit Après Encaissement		1 jour ouvré après la date de réception réelle des fonds
en Sauf Bonne Fin		1 jour ouvré après la date de traitement
Encaissement d'effets payables à l'étranger		2 jours ouvrés après la date de réception réelle des fonds

## Les opérations de change

Au débit d'un compte en euros ou en devises	1 jour ouvré* avant l'opération
Au crédit d'un compte en euros ou en devises	2 jours ouvrés* après l'opération
A terme	Nous consulter

\* A partir du 6 janvier 2018 : J (Jour de débit en compte/Jour de réception des fonds par la banque) quelle que soit la devise de l'opération.

(1) J est la date de comptabilisation en compte. (2) La date de comptabilisation est J pour un chèque déposé en agence avant 12h, J+1 pour un chèque déposé en agence après 12h. (3) La remise devra être effectuée 1 jour ouvré bancaire (un jour où la banque exécute des ordres de paiement et où les systèmes de règlement sont ouverts) au plus tard avant l'échéance de paiement quel que soit le type de prélèvement (ponctuel, premier d'une série, récurrent ou dernier d'une série). (4) En cas de cession de devises : 1 jour ouvré supplémentaire. (5) Pour une remise effectuée au minimum 12 jours calendaires avant l'échéance. Si la remise est effectuée moins de 12 jours calendaires avant la date d'échéance, alors la date de valeur correspond à J (date de la remise) + 12 jours calendaires.





# Notre engagement dans la lutte contre le changement climatique

L'innovation dans les énergies renouvelables et les technologies « décarbonées » est nécessaire pour réduire la dépendance de l'économie mondiale aux énergies fossiles. A travers ses activités de crédit, d'investissement et d'assurances, le Groupe HSBC souhaite tenir un rôle majeur pour accompagner la transition vers un monde plus sobre en carbone. De nombreuses actions ont déjà été menées par le Groupe HSBC pour conduire ses activités de manière responsable et accompagner ses clients entreprises et particuliers dans l'anticipation de ces changements.

## **Intégrer les risques climatiques et environnementaux dans le financement des opérations**

Dès 2004, HSBC a adopté les Principes Equateur, un cadre utilisé par les institutions financières pour évaluer l'impact économique et social des grands projets et aider les clients à mieux les gérer. Pour compléter cet engagement, HSBC a été l'une des premières banques à mettre en place des politiques sectorielles afin de maîtriser les impacts environnementaux et sociaux des projets financés. Ainsi après la publication de nouvelles normes dans les secteurs de l'industrie forestière et des matières premières agricoles en 2014, le Groupe a cessé, au plus vite, ses relations bancaires avec plus de 160 clients, dont l'activité n'était pas conforme à ces normes. En 2015, HSBC est arrivé en tête du classement Forest500, qui passe en revue les politiques de 150 investisseurs en matière de durabilité de leur chaîne d'approvisionnement forestière <sup>(1)</sup>.

## **Accompagner le développement de l'économie bas carbone**

Le Groupe HSBC soutient ses clients dans des domaines aussi variés que les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, les transports à faible émission de carbone, le traitement de l'eau et des déchets. Ces entreprises « éco-innovantes » bénéficient d'un contexte favorable pour leur développement notamment à l'international. En France, il a ainsi accompagné la région Ile de France, l'Agence Française de Développement et la Ville de Paris pour des émissions d'obligations vertes. A l'international, le Groupe a notamment aidé à financer trois projets d'énergies renouvelables aux Etats-Unis, et un programme d'efficacité énergétique au Royaume-Uni consistant à installer environ sept millions de compteurs intelligents pour l'électricité et le gaz au bénéfice de particuliers et d'entreprises.

## **Partager l'expertise du Groupe grâce au Centre d'Excellence pour le Changement Climatique**

Créé en 2007, le Centre d'Excellence HSBC sur le Changement Climatique publie des rapports d'analyse sur les risques et les opportunités commerciales créés par le changement climatique. Les équipes de recherche et d'analyse sur le changement climatique du Groupe HSBC sont régulièrement distinguées pour leurs travaux<sup>(2)</sup>.





### **Etre la banque la plus efficace en matière d'efficacité environnementale opérationnelle**

Le Groupe HSBC a pris l'engagement de ramener ses émissions carbone de 3,5 à 2,5 tonnes par salarié et par an d'ici à 2020. Il oeuvre avec ses fournisseurs pour trouver de nouveaux moyens de réduire l'impact de ses activités sur l'environnement. Il privilégie les énergies renouvelables, il conçoit et exploite ses bâtiments et centres de données de manière plus efficace et réduit ses déchets.

### **Un engagement reconnu pour le développement durable**

L'engagement du Groupe HSBC en matière de développement durable est reconnu depuis de nombreuses années et a été de nouveau confirmé par la présence du Groupe dans de récents classements :

- CDP - Edition 2015 <sup>(3)</sup>
- Indice Développement Durable FTSE4Good <sup>(4)</sup>
- Indice Hang Seng Développement Durable <sup>(5)</sup>
- Forest 500 <sup>(1)</sup>

(1) « Forest 500 » est le classement du Global Canopy Programme, 500 acteurs sont interrogés, 250 multinationales, 150 investisseurs, 50 gouvernements et 50 organismes et institutions divers. Pour en savoir plus, consultez [www.forest500.org](http://www.forest500.org). Sur les 250 multinationales étudiées par l'étude Forest 500, HSBC fait partie des 7 entreprises reconnues pour leurs bonnes pratiques.

(2) Dans l'étude 2015 Thomson Reuters Extel Survey, Pan-European research(1) : • Recherche sur le Changement Climatique - Numéro 1 en 2012, 2014 et 2015. - Meilleur Analyste sur le changement climatique - Numéro 1 en 2014 et 2015 (Zoe Knight) et Numéro 2 en 2015 (Wai-Shin Chan).

(3) Le CDP, Carbon Disclosure Project est une organisation à but non lucratif visant à étudier l'impact des principales entreprises mondiales cotées en bourse sur le changement climatique.

(4) Le FTSE4Good est une famille d'indices regroupant des entreprises considérées comme socialement responsables au regard de normes mondialement reconnues.

(5) L'indice Hang Seng Développement Durable classe les entreprises cotées à la Bourse de Hong en fonction de leur performance en matière de développement durable.



# La qualité de nos services : à vous d'en juger

HSBC France attache une grande importance à la qualité de ses services et à la satisfaction de ses clients dans tous les domaines tels que le traitement de vos opérations au quotidien, les produits et services mis à disposition, la relation avec votre chargé d'affaires...

Il peut arriver, dans certaines circonstances, que vous estimiez ne pas bénéficier d'un service à la hauteur de vos attentes et souhaitez exprimer votre insatisfaction en nous adressant une réclamation.

Pour répondre au mieux à vos demandes, nous avons mis en place une organisation comprenant plusieurs niveaux d'interlocuteurs.

## Dans un premier temps, votre centre d'affaires

Votre **chargé(e) d'affaires** HSBC France ainsi que le **Directeur** de votre centre d'affaires sont vos contacts privilégiés pour exprimer vos réclamations.

Vous pouvez les contacter :

- **Directement au centre d'affaires** lors d'un rendez-vous,
- **Par courrier, par téléphone ou email** : les coordonnées de votre centre d'affaires sont disponibles sur [www.hsbc.fr](http://www.hsbc.fr), rubrique « Trouver une agence ».
- **Par internet** sur [www.hsbc.fr](http://www.hsbc.fr), rubrique « Contacter HSBC ».
- **Par messagerie sécurisée** à partir de votre espace Elys PC
- **Par téléphone<sup>(1)</sup>** au

**0810 83 84 85** > Service 0,05 €/min + prix appel

## Dans un second temps, la Direction du Marché des Entreprises-Service Qualité Clients et les autres voies de recours

Dans le cas où la réponse apportée ne vous semblerait pas suffisante ou adaptée, vous avez la possibilité d'exprimer votre insatisfaction auprès de la Direction du Marché des Entreprises-Service Qualité :

HSBC France  
Direction du Marché des Entreprises  
Service Qualité Clients  
103 avenue des Champs-Élysées  
75419 Paris Cedex 08



### Les autres voies de recours : un Médiateur

- Pour un différend relatif à des services d'instruments financiers :

Médiateur de l'AMF  
17 place de la Bourse  
75082 Paris Cedex 02

- Pour un différend relatif à l'assurance :

Médiateur de l'Assurance  
TSA 50 110  
75441 Paris Cedex 09

- Pour un différend relatif au crédit (refus, dénonciation) :

Médiateur du Crédit  
[www.economie.gouv.fr/mediateurcredit/saisir-mediation](http://www.economie.gouv.fr/mediateurcredit/saisir-mediation)

### Nos engagements :

- Prendre en considération votre demande en y apportant toute l'attention qu'elle mérite.
- Accuser réception sous 48h, dès connaissance de votre réclamation.
- Vous répondre au plus vite et dans un délai maximum de 15 jours ouvrés, sauf cas particulier nécessitant des recherches approfondies<sup>(2)</sup>.

Pour toute réclamation relative à l'utilisation de services de paiement, la Banque apportera une réponse dans un délai de 15 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation. Dans des situations exceptionnelles, si une réponse ne peut être donnée dans les 15 jours ouvrables pour des raisons échappant au contrôle de la Banque, celle-ci enverra une réponse d'attente motivant clairement le délai complémentaire nécessaire pour répondre à la réclamation et précisant la date ultime à laquelle le Client utilisateur de services de paiement recevra une réponse définitive. En tout état de cause, le Client recevra une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

- Vous tenir régulièrement informé de l'avancement de votre demande en cas de besoin de recherches complémentaires.
- Mettre en œuvre la solution annoncée dans les meilleurs délais.
- Vous proposer des voies de recours au niveau du Service Qualité Clients de la Direction du Marché des Entreprises et des médiateurs si la réponse de votre centre d'affaires ne vous satisfait pas.

(1) Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.

(2) Le délai total de réponse ne pourra pas excéder deux mois. A compter du 6 janvier 2018, pour les réclamations liées aux services de paiement, le délai ne pourra pas excéder trente cinq jours ouvrables (les jours ouvrables étant les jours où la Banque exécute les opérations de paiement) au lieu de deux mois.

**Publié par HSBC France**

Référence : 17.000.40 - 10/17

**HSBC France**

Société Anonyme au capital de 337 189 135 euros - SIREN 775 670 284 RCS Paris  
103, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris  
Banque et Intermédiaire en assurance immatriculé auprès de l'ORIAS  
(Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance - [www.orias.fr](http://www.orias.fr))  
sous le n° 07 005 894.

**HSBC Assurances Vie (France)**

Société Anonyme au capital de 115 000 000 euros - SIREN 338 075 062 RCS Paris  
Adresse postale : 75419 Paris Cedex 08 - Siège social : 15, rue Vernet - 75008 Paris  
Entreprise régie par le Code des Assurances

**AIG Europe Limited**

Société au capital de 197 118 478 livres sterling, immatriculée en Angleterre et au  
Pays de Galles sous le numéro 01486260, dont le siège social est situé The AIG  
Building, 58 Fenchurch Street, London EC3M 4AB, United Kingdom et dont la  
succursale en France est située Tour CB21 16 place de l'Iris 92 400 Courbevoie.

Crédit photo : Getty Images